



## DÉCISION N° 34-2022

### APPROBATION DE LA CANDIDATURE DLAL DU PAYS BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE

- Vu le Règlement UE 2021/1139 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 instituant le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 58-2022 du 22 février 2022 portant nomination des membres du Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2022 du 14 mars 2022 portant nomination du Président du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine ;
- Vu l'appel à candidature auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027, publié le 16 décembre 2021 et ouvert jusqu'au 17 juin 2022 ;
- Vu l'évaluation finale du dispositif DLAL-FEAMP mis en œuvre de 2016 à 2022 ;
- Vu le séminaire de concertation dédié au DLAL-FEAMPA organisé le 28 mars 2022 ;
- Considérant la présentation de la stratégie de développement local du Pays BARVAL faite lors du Conseil du CRCAA du 7 juin 2022 et résumée ci-après ;
- Considérant que le quorum est atteint,
- Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine, réuni le 7 juin 2022, décide :

#### **Article 1**

Le Conseil du Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine approuve la candidature résumée ci-dessous :

*Créé en 2004 à l'initiative de la COBAS, la COBAN et la CDC Val de l'Eyre, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un bassin de vie d'environ 160 000 habitants répartis sur 17 communes de taille moyenne, situé à proximité immédiate de la métropole bordelaise. Il s'agit d'un territoire péri-urbain composé d'une façade littorale et d'une zone retro-littorale, assurant sa cohérence.*

*Le Pays BARVAL est un outil de coopération sans structure juridique propre (fédération de 3 intercommunalités), qui anime et coordonne des programmes collectifs portés par l'une des 3 collectivités pour le compte de l'ensemble. Les actions du Pays s'appuient sur sa charte, révisée en 2022, qui présente les enjeux pour le développement équilibré et durable du territoire et qui constitue*



ainsi le socle de ses différents dispositifs contractuels. Le fonctionnement du Pays BARVAL s'appuie sur une équipe technique mutualisée et s'organise autour de plusieurs instances de gouvernance et de pilotages (Comité de pilotage et Conseil des Élus), ainsi qu'une instance de réflexion et de concertation composée d'acteurs de la société civile (Conseil de Développement). Il travaille également en relation étroite avec l'ensemble des structures présentes sur le territoire (SYBARVAL, SIBA, PNRLG, PNMB...).

Très attractif du fait de sa localisation et de ses aménités, le territoire BARVAL affiche une **forte croissance démographique** portée par un solde migratoire positif et caractérisée par l'importance croissante de la part des personnes âgées et la réduction de la taille des ménages, entraînant des besoins spécifiques.

Le territoire dispose d'un **maillage d'acteurs économiques** important, composé d'une très grande majorité de TPE et d'une **économie présentielle prépondérante**. Cette dernière est caractérisée par un grand nombre de commerces, traditionnels et non sédentaires, des activités artisanales très développées et un secteur touristique moteur de l'emploi et du développement économique local. L'**économie non présentielle**, en progression, est quant à elle fortement liée aux ressources du territoire et est composée de filières identitaires dynamiques, mais vulnérables, telles que l'ostréiculture, la pêche, l'exploitation forestière ; d'activités et de filières en pleine évolution, comme le nautisme et la R&D ; à fort potentiel, encore peu développées, telles que l'aquaculture et l'agriculture ; ou encore l'Économie Sociale et Solidaire. Des structures d'accueil et de services aux entreprises se développent, mais sont freinées par le manque de disponibilité foncière : zones d'activités économiques, pépinières et hôtel d'entreprises, espaces de coworking. En parallèle, des initiatives telles que l'agence économique BA2E, les services RCommerce et la plateforme pour l'emploi partagé Connect'ences ou encore la marque territoriale partagée du Bassin d'Arcachon® permettent de soutenir et d'accompagner les entreprises dans leur développement. Bien que l'économie locale ait plutôt été résiliente, la **crise sanitaire** a eu un impact important, notamment sur l'activité commerciale, en renforçant les tendances de consommation via le e-commerce, nécessitant son adaptation.

Pour permettre de répondre aux besoins liés à la croissance de la population, et aux attentes des habitants du territoire, les **services à la population** doivent se développer et s'adapter. Ainsi, l'**habitat** progresse, mais ne répond pas à l'ensemble de la demande, notamment des jeunes et des plus modestes. L'offre de **mobilité durable** s'est également développée ces dernières années, mais reste insuffisante et inégalement répartie sur le territoire. Les **technologies de l'information et de la télécommunication** se sont quant à elles renforcées et permettent de disposer d'un bon niveau global de couverture. Concernant l'**emploi**, le territoire affiche désormais une croissance soutenue, même si les femmes sont celles qui en bénéficient le moins, que l'inadéquation entre offre et demande d'emplois persiste et que les tensions de recrutement s'accroissent. L'offre de **formation supérieure et professionnelle** est en effet limitée et inégalement répartie, peu à même de contribuer à un développement économique endogène. Si la situation du territoire en matière de **santé** est au global non préoccupante, certaines fragilités ont été identifiées amenant le territoire à s'engager dans un Contrat Local de Santé afin de réduire les inégalités sociales et territoriales dans ce domaine. Par



ailleurs, les taux d'équipements dédiés à la **petite enfance**, à la **jeunesse** et au **sport** sont globalement bons, mais doivent évoluer pour faire face à l'augmentation de la population. Enfin, le territoire dispose d'une **offre culturelle** riche, au rayonnement principalement local, et d'un **patrimoine naturel et culturel** inégalement valorisés.

Le patrimoine naturel du BARVAL, qui dessine son identité et fonde sa qualité de vie et son attractivité, est soumis à de fortes pressions qui accentuent les risques de dégradation de l'**environnement**. Confronté aux conséquences du changement climatique, le territoire est soumis à de nombreux **risques** (recul du trait de côte, incendie, submersion et érosion marine...). Enfin, la préservation et la gestion de la qualité de l'**eau**, sont des enjeux forts pour l'avenir du territoire.

Afin de pouvoir répondre aux différents enjeux auxquels le territoire est confronté, le Pays a révisé sa charte en 2022, lui permettant ainsi de disposer d'un diagnostic territorial global actualisé. Couplée aux précédentes expériences en matière de dispositifs européens territoriaux (Leader, FEP-Axe 4 et DLAL-FEAMP) et d'une analyse technique fine des cadres réglementaires de la programmation européenne 2021-2027, le Pays a pu disposer ainsi d'un terreau riche pour engager des **travaux d'échanges et de concertation** avec les acteurs locaux et permettre de construire sa stratégie de développement local. Afin de garantir la cohérence des différents dispositifs d'accompagnement pour les projets du territoire, la construction de cette stratégie a eu lieu dans la continuité des échanges pour le CRTE et en articulation avec l'élaboration du nouveau Contrat territorial avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, la **stratégie de développement local** proposée pour le nouveau volet territorial des fonds européens s'articule autour de 3 grands axes, qui intègrent à la fois les enjeux ruraux et urbains du territoire ainsi que les problématiques terrestres et maritimes, afin de mobiliser une **enveloppe prévisionnelle globale de 4 778 727 €** de fonds européens. Des fiches-actions viennent détailler ce plan de développement pour permettre de cibler les différents fonds européens mobilisables :

#### **Objectif prioritaire 1 : Développer un modèle économique équilibré et plus résilient**

- **Fiche-action 1.1** : Conforter les équipements et les services mutualisés aux entreprises (FEDER - 400 000 € - 8,4 %)
- **Fiche-action 1.2** : Diversifier l'économie locale grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (FEDER - 300 000 € - 6,3 %)
- **Fiche-action 1.3** : Renforcer l'économie de proximité (FEDER - 600 000 € - 12,6 %)
- **Fiche-action 1.4** : Développer et valoriser les compétences sur le territoire (FEDER - 200 000 € - 4,2 %)

---

<sup>1</sup> Pourcentage exprimé par rapport à l'enveloppe totale des fonds européens sollicités



**Objectif prioritaire 2 : Adapter la dynamique d'accueil pour garantir la cohésion territoriale**

- o Fiche-action 2.1 : Réduire les inégalités territoriales, renforcer les solidarités et satisfaire les besoins grandissants liés notamment aux évolutions de la population en matière de santé et social (FEDER – 300 000 € - 6,3 %)
- o Fiche-action 2.2 : Réduire les inégalités territoriales, renforcer les solidarités et satisfaire les besoins grandissants liés notamment aux évolutions de la population en matière d'enfance et jeunesse (FEDER – 350 000 € - 7,3 %)
- o Fiche-action 2.3 : Favoriser la pratique culturelle et la valorisation du patrimoine (FEDER – 500 000 € - 10,5 %)
- o Fiche-action 2.4 : Encourager la coopération pour favoriser le développement d'actions en matière d'enfance et jeunesse (FEDER – 26 190 € - 0,5 %)

**Objectif prioritaire 3 : Accompagner les transitions**

- o Fiche-action 3.1 : Poursuivre la transition vers une mobilité repensée et durable (FEADER – 150 000 € - 3,1 %)
- o Fiche-action 3.2 : Développer une animation collective en faveur de la résilience alimentaire du territoire (FEDER – 100 000 € - 2,1 %)
- o Fiche-action 3.3 : Développer la résilience alimentaire du territoire (FEADER – 350 000 € - 7,3 %)

**Objectif prioritaire 4 : Vers une identité maritime affirmée du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre**

- o Fiche-action 4.1 : Ancrer durablement sur le territoire une économie maritime repensée (FEAMPA – 300 000 € - 6,3 %)
- o Fiche-action 4.2 : Développer une culture maritime partagée (FEAMPA – 300 000 € - 6,3 %)
- o Fiche-action 4.3 : Accompagner les transitions des activités maritimes, centrées pour la préservation de l'environnement (FEAMPA – 370 000 € - 7,7 %)
- o Fiche-action 4.4 : Encourager la coopération maritime (FEAMPA – 30 000 € - 0,6 %)

**Objectif prioritaire 5 : Fonctionnement du GAL (FEADER – 502 537 € - 10,5 %)**

Ce dispositif sera porté par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre (qui porte aujourd'hui le programme LEADER), pour le compte du Pays BARVAL, et le volet économie bleue durable sera délégué à la COBAS (qui porte actuellement le DLAL FEAMP).

Le pilotage du programme sera assuré par un comité décisionnel global, pour le suivi des trois fonds et la programmation des projets Leader et OS5-FEDER. Le volet économie bleue durable disposera d'un comité dédié pour la sélection des projets maritimes et informera le comité global de ses décisions. Ces deux comités seront composés d'acteurs locaux, publics et privés, à parité. Leur fonctionnement sera régi par un règlement intérieur.



La composition des comités vise à garantir la diversité des acteurs publics et privés représentant les différents intérêts socioéconomiques retenus dans la stratégie, tout en préservant la qualité des échanges pour ne pas en faire des chambres d'enregistrement. Ces comités sont en effet considérés comme des lieux d'échanges riches qui permettent la mise en réseau des acteurs.

Les présidences des comités seront désignées lors de leur première réunion respective. Au regard des expériences passées, il est envisagé que la présidence du comité territorial soit assurée par un(e) élu(e) de la structure porteuse du GAL et qu'un(e) vice-président(e) soit nommé(e) au sein du collège privé. Pour le volet maritime, s'agissant d'un dispositif porté par le territoire en partenariat avec les filières pêche et ostréicole, le principe d'une coprésidence assurée par les filières maritimes, jugé positif lors des évaluations des dispositifs Axe 4 et DLAL-FEAMP, sera reconduit.

Le Conseil Régional, en tant qu'autorité de gestion du LEADER et de l'OS5 du FEDER et autorité de gestion déléguée du DLAL-FEAMPA, ainsi que les autres partenaires institutionnels seront également invités aux travaux du GAL (Sous-Préfecture, Direction Interrégionale de la Mer...). Des personnalités qualifiées pourront également être associées aux réunions des Comités afin d'apporter une expertise sur les dossiers (techniciens, scientifiques...), jugée pertinente sur les programmations précédentes.

Une **équipe technique dédiée** assurera l'accompagnement des porteurs de projets, conformément aux directives règlementaires, ainsi que l'animation et le suivi du programme. Les précédentes expériences européennes du territoire ont mis en évidence l'importance d'une animation dédiée qui permet d'accompagner les porteurs de projets, mais également de faire émerger des opérations. L'ingénierie technique et financière de proximité induite par le LEADER et le DLAL FEAMP est une valeur ajoutée pour les acteurs du territoire. Elle permet de répondre aux exigences administratives, facteurs limitant pour les porteurs de projets, privés notamment.

L'équipe sera composée de 3 ETP : deux personnes dédiées à l'animation des volets terrestre et maritime de la stratégie et une personne en charge de l'ingénierie financière. Des échanges constants au sein de cette équipe permettront de renforcer le rôle de **pôle ressource** du Pays BARVAL et, au-delà de l'accompagnement des projets éligibles aux fonds européens territorialisés, de réorienter les autres opérations vers d'autres financements pour permettre leur réalisation.

Cette équipe mettra également en œuvre un **plan communication** afin de valoriser le programme et les projets soutenus (site Internet global, newsletters, réseaux sociaux, participation au Joli Mois de l'Europe...). Enfin, elle assurera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif durant toute la durée de la programmation, au travers des rapports annuels de mise en œuvre et de différents types d'évaluation.

La stratégie de développement local construite par le Pays BARVAL, en concertation avec les acteurs locaux et articulée avec les autres programmes locaux, doit permettre de répondre aux enjeux auxquels le territoire doit faire face, dans la limite des champs d'action des fonds territorialisés. Grâce à une gouvernance partagée et à un accompagnement dédié, le programme territorial des fonds européens va ainsi pouvoir continuer à soutenir des projets collectifs innovants et structurants qui favorisent la mise en réseaux des acteurs et la cohésion territoriale.



**Article 2**

La présente décision sera transmise à l'autorité compétente.

Gujan-Mestras, le 7 juin 2022

**Le Président du CRCAA  
Olivier LABAN**